

OBJET : Service d'assurances de la Commune - Autorisation accordée au Député-Maire de passer les marchés publics.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence adressé, pour insertion, au BOAMP et à l'OPOCE le 2 juin 2009, et publié le 4 juin 2009 dans le JOUE sous le n° 2009/S 105-152320 et le 5 juin 2009 dans le bulletin du BOAMP n° 106B, sous le n° 262,

CONSIDERANT la date limite de réception des offres fixée au 15 juillet 2009 à 17 heures, que trois plis (PARIS NORD ASSURANCE/AREAS, C. STEFANOV (agent général de GAN ASSURANCES) et SMACL) ont été réceptionnés dans les délais impartis, dont un par voie dématérialisée,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 22 juillet 2009, la Commission d'appel d'offres a déclaré l'ensemble des candidatures recevable puis a procédé à l'enregistrement des offres et les a déclarées, à l'unanimité, recevables, que le choix des titulaires des marchés a été reporté à la séance du 15 septembre 2009,

CONSIDERANT l'analyse des offres et leur classement, effectuée par le Cabinet AUDIT ASSURANCES, conformément au règlement de la consultation,

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés ainsi qu'il suit :

- lot 1 Responsabilité Civile : SMACL (79031 NIORT) : extension de garantie retenue ; taux de prime : 0,18 % HT (24 230,70 € TTC pour la masse salariale actuelle).

- lot 2 Dommages aux biens : SMACL (79031 NIORT) : Taux de prime : 0,3688 € HT/m² (soit 32 714 € TTC pour le patrimoine actuel).

- lot 3 Flotte automobile : C. STEFANOV/GAN ASSURANCES (92260 FONTENAY AUX-ROSES) : taux de prime de 46 013 € TTC pour la flotte automobile actuelle.

CONSIDERANT que les marchés seront conclus pour une durée initiale d'une année, à effet du 1^{er} janvier 2010 et seront renouvelables quatre fois pour des périodes d'un an, sans

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cédex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE des choix de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer lesdits marchés et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

9 OCT. 2009

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 9-10-09
et de la publication le 9-10-09
Le Maire,

